



Les pratiques d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER au cœur de l'écosystème d'évaluation

SEPTEMBRE 2025

—
SYNTHÈSE
—

Contexte

La loi NOTRe, du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a élargi les missions des CESER en leur confiant un rôle en matière d'évaluation des politiques publiques. Cette reconnaissance vient conforter leur vocation à éclairer les décisions publiques, en apportant une analyse objective et indépendante sur les actions menées par les collectivités régionales.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, à travers ses avis, contributions thématiques, notes et rapports a développé une expertise dans l'analyse des politiques publiques régionales. Il s'est attaché à observer, questionner et éclairer les politiques menées par la Région, dans une logique de transparence et d'amélioration continue de l'action publique.

Enjeux

Cette culture de l'évaluation est aujourd'hui largement partagée avec d'autres CESER et renforcée

au niveau national par les travaux du CESE. Elle répond à un besoin croissant d'objectivation des décisions publiques dans un contexte de complexité croissante des politiques territoriales. Pour les collectivités, l'évaluation constitue un outil stratégique au service de la performance, de l'efficacité et de l'adaptation des actions menées aux besoins des territoires. L'enjeu est également démocratique, l'évaluation contribue à renforcer la crédibilité de l'action publique, en donnant à voir les effets réels des choix opérés. Elle participe ainsi à rétablir un lien de confiance entre les institutions et les citoyens.

Questions

- ? En quoi les démarches d'évaluation mises en œuvre par les collectivités contribuent-elles à une action publique efficace, transparente et légitime ?
- ? Quelles sont les conditions d'appropriation durable des pratiques évaluatives par les collectivités, et quel rôle le CESER peut-il jouer dans cette dynamique ?

Démarche

Le groupe de travail dédié à l'évaluation des politiques publiques souhaite réaffirmer le rôle et la place des CESER dans la dynamique de l'évaluation. Sa réflexion a été nourrie par un cycle d'auditions réalisées auprès de nombreux acteurs institutionnels engagés dans des démarches d'évaluation : collectivités, Chambre Régionale des comptes, Caisse d'Allocations Familiales, Agence de l'Eau, etc. Chacune ayant développé à leur échelle, des pratiques d'évaluation structurées, souvent exemplaires, qui témoignent d'une réelle conviction à l'utilité de cette démarche.

Le groupe de travail a pu mettre en évidence la diversité des approches, les leviers mobilisés, les conditions de réussite d'une évaluation porteuse de sens et d'impact.





Les préconisations du CESER



Axe 1

Écrire de nouvelles collaborations avec le Conseil régional

À la suite de l'audition de la Direction « Appui au Pilotage Stratégique » du Conseil régional, le CESER réaffirme son enthousiasme et sa volonté d'établir un partenariat solide autour de l'évaluation avec le Conseil régional. Dans cette perspective et afin de garantir une collaboration efficace exploitant les atouts de chaque partie prenante, le CESER propose plusieurs recommandations concernant le format de ce partenariat

► Préconisation 1

Intégrer le comité d'évaluation du Conseil régional par le biais d'un représentant pérenne, accompagné d'un représentant variable, choisi en fonction des thématiques évaluées.

► Préconisation 2

Développer une base de données commune au CESER et au Conseil régional. Grâce à son accès à des données parfois moins accessibles aux élus, le CESER serait en mesure d'enrichir les données existantes relatives aux programmes et politiques à évaluer.

► Préconisation 3

Développer une activité de veille stratégique des différentes pratiques d'évaluation des collectivités territoriales, permettant d'agréger de la data.

► Préconisation 4

Mettre en place des séances de sensibilisation et de formation à l'évaluation, à destination des agents et des élus, sous format de webinaires par exemple.

► Préconisation 5

Adhésion du Conseil régional à la Société Française de l'Évaluation afin de bénéficier d'un accès privilégié à des méthodes, des outils, des retours d'expériences, et ainsi contribuer à diffuser une culture partagée de l'évaluation au sein des institutions par la sensibilisation des élus, des agents et des partenaires.

► Préconisation 6

Créer un réseau régional d'évaluation des politiques publiques adossé à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) relancée, avec un rôle structurant confié au CESER. La CTAP pourrait repérer des besoins d'évaluation partagée sur des politiques territoriales et créer un terrain favorable pour la construction d'un réseau d'évaluation territoriale.



Axe 2

Dynamiser le travail d'évaluation avec les autres acteurs régionaux

Afin de contribuer pleinement à une dynamique régionale ambitieuse en matière d'évaluation, et à une approche de l'évaluation partagée, ouverte et structurante, le CESER est convaincu de la nécessité de consolider les liens entre les nombreux acteurs régionaux pratiquant l'évaluation. Il entend ainsi renforcer ses partenariats et s'impliquer activement dans ces réseaux.

Partenariat avec la Chambre Régionale des Comptes

En janvier 2023, la Chambre Régionale des Comptes s'est vu attribuer une mission d'évaluation des politiques publiques. Afin d'intégrer la vision des experts du sujet et des parties prenantes, un comité d'accompagnement, au rôle consultatif, est constitué. Sa composition est évolutive en fonction des sujets (collectivités auteures de la saisine, décideurs, financeurs, bénéficiaires, universitaires, usagers, techniciens, etc).

Fort de son expertise et de sa représentativité, la participation du CESER au comité d'accompagnement enrichirait l'analyse par des approches sociales, économiques ou environnementales et apporterait une connaissance fine des réalités des territoires. Le CESER, en tant qu'acteur engagé dans l'évaluation, contribuerait également, aux côtés de l'expertise technique, à renforcer la dimension démocratique de l'évaluation.

Dans une perspective de complémentarité, le CESER recommande de :

► Préconisation 7

Faire participer le CESER au comité d'accompagnement de la Chambre Régionale des Comptes.



Axe 3

Améliorer la transparence et la visibilité des évaluations dans un souci démocratique

Dans un contexte de complexité croissante de l'action publique, améliorer la transparence et la visibilité des évaluations est un enjeu démocratique majeur. Cela suppose de mieux associer les citoyens mais aussi les corps intermédiaires à l'analyse des politiques publiques et à la restitution de leurs effets réels.

► Préconisation 8

Rendre publics et lisibles auprès des citoyens, les résultats des évaluations, en améliorant leur diffusion et leur communication.



Dans un contexte de contraintes budgétaires, de volonté de transparence et de prise en compte de la parole citoyenne, l'évaluation des politiques publiques prend tout son sens. Afin d'être pertinente et ne pas se limiter à la validation d'une action publique, l'évaluation doit suivre une méthode, répondre à des principes et intégrer un certain nombre d'enjeux, identifiés par le CESER à travers de multiples auditions.

Une réflexion commune entre les différents CESER est en cours visant à développer une véritable dynamique de contribution à l'évaluation des politiques publiques. L'objectif est de promouvoir une évaluation contribuant pleinement à l'efficacité, à la transparence et à la pertinence de l'action publique.

Dans le cadre de cette réflexion, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite impulser une dynamique régionale autour de la culture de l'évaluation et instaurer une synergie avec les différents CESER afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

En ce sens, le CESER est convaincu de l'utilité de constituer un réseau d'acteurs régionaux, réunissant collectivités, institutions, praticiens, engagés activement dans l'évaluation, afin de créer du lien, diffuser les bonnes pratiques, partager les données et favoriser l'intelligence collective. Une participation active à ces instances de dialogue et de partage d'expériences renforcerait les synergies territoriales autour de la culture de l'évaluation. Fort de sa capacité de mise en réseau et de vision transversale des enjeux régionaux, le CESER peut jouer un rôle de coordinateur entre les différents acteurs.

Crédit photos : 123 RF

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04.26.73.49.73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29